



# **Ne pas diffuser**

**Ce document doit encore faire l'objet  
d'une décision du Conseil communal  
le 3 septembre 2020**

## **RAPPORT N° 17/2020 AU CONSEIL COMMUNAL**

**Factures ouvertes de la Fête des Vignerons 2019  
à l'égard de la ville de Vevey (2020/R17)**

## **Rapport sur le préavis 17/2020 : Factures ouvertes de la Fête des Vignerons 2019 à l'égard de la Ville de Vevey**

La Commission des finances, par décision du Conseil communal dans sa séance du 18 juin 2020, est désignée pour rapporter sur ce préavis.

La Commission a siégé le mardi 7 juin 2020 dans la Salle du Conseil communal.

Présents : MM. Francis Baud (VL), Marc Bertholet (DA), Patrick Bertschy (PLR), Cédric Bussy (PS), Sergio De Stefanis (PS), Nuno Dos Santos Aeby (PDC), Alain Gonthier (DA), Philippe Herminjard (PLR), Vincent Matthys (PS), Roger Pieren (VL), Werner Riesen (UDC), Christian Roh (PLR) et Antoine Stübi (VER – Présidence).

Excusé : M. Laurent Lavanchy (DA)

Invités de la Commission de gestion : MM. P. Butty (PS), P. Moillat (VL)

La Municipalité était représentée par Mme la Syndique E. Leimgruber et M. le Municipal E. Rivier avec le concours de Mme J. Ruedin du Secrétariat municipal et M. A. Debonneville de la Direction des finances.

A l'initiative de la Municipalité, des représentants de la Confrérie des Vignerons étaient présents en les personnes de M. l'Abbé-Président F. Margot, M. D. Willi (Responsable des infrastructures) et M. J.-Ch. Gross (Connétable ou Comptable).

### **Présentation par la Municipalité**

La Municipalité rappelle le cadre de ce préavis qui propose un accord pour régler la question des créances ouvertes de la Confrérie vis-à-vis de la Ville. Celles-ci sont basées sur les deux conventions signées : 1) pour l'utilisation du domaine public, 2) pour la gestion des déchets et nettoyage, ainsi qu'au concept de prévention. L'impayé est de 588 KCHF.

La Municipalité a privilégié de soumettre la décision au Conseil communal par ce préavis, car l'appréciation quant à l'importance de ce geste de 100 KCHF peut être très variable. La Fête des Vignerons (ci-après la Fête) est une entreprise toute particulière, un événement impactant pour notre Cité, et donc une base large pour un accord est souhaitable. Il est rappelé que le budget communal est de 165 MCHF avec un excédent de charges de 3 MCHF. La Municipalité est de l'avis qu'un accord est nécessaire et que celui trouvé est élégant avec un geste immédiat et un échelonnement. Il constitue un effort soutenable lorsqu'on regarde le bilan d'ensemble et en considérant qu'il s'agit de soutenir une organisation qui constitue une part du patrimoine riche de notre Ville.

## **Présentation par la Confrérie**

Comme prévu par la Convention signée entre la Confrérie et la Ville, les comptes (bilan et compte de résultat) audités de la Fête au 31.12.2019 sont remis à la commission.

Ces comptes ne sont pas l'objet de ce préavis et appartiennent à la Confrérie. Ils ne sont donc pas annexés à ce rapport.

On retiendra que ceux-ci présentent un excédent de charges de 12.4 MCHF. L'Abbé-Président commente ces chiffres en expliquant que le budget des charges était fixé à 100 MCHF et ~6 MCHF de contre prestations en nature. Le dépassement au niveau des coûts est inférieur 1% du total. Ce sont donc bien au niveau des ventes qu'il faut chercher les causes du mauvais résultat de cette Fête. L'objectif de recettes avait été fixé à 77 MCHF représentant une occupation des places à 85%, et seulement 71% des places ont été effectivement vendues, soit un manque à gagner d'environ 13 MCHF. Les objectifs de ventes avaient été fixés en fonction de l'expérience de 1999, de la croissance de la population depuis 20 ans et de l'intérêt grandissant. La prévision, pourtant soumise à des spécialistes, ne s'est pas réalisée. C'est la difficulté d'un événement qui se déroule toutes les deux décennies, qui repart pratiquement d'une feuille blanche, car l'expérience du passé est vite obsolète.

La situation s'est depuis améliorée et l'excédent de charges restant à couvrir à ce jour se monte à 2.4 MCHF après les apports de la Confrérie sur ses fonds propres et les efforts des partenaires et fournisseurs. Dans l'immédiate après Fête la survie de la Confrérie était en sursis, et des mesures urgentes pour payer les factures ont été nécessaires. A ce jour, la situation est plus prévisible, mais toujours très précaire. La

Confrérie n'est pas encore tirée d'affaire. Un grand travail de reconstruction est nécessaire. La Confrérie va revoir ses structures et son organisation, et des mesures comme celle d'introduire des cotisations seront soumise à la prochaine Assemblée générale dès que la situation post Covid-19 le permettra. Pour rappel, la Confrérie compte environ 1'800 Consœurs et Confrères et jusqu'ici aucune cotisation n'était demandée, hormis un financement unique d'entrée de 400 CHF.

Pour initier l'organisation d'une nouvelle Fête, il faut entre 5 et 6 MCHF. Un gros travail de reconstitution des fonds propres sera nécessaire et occupera le Conseil de la Confrérie dans les prochaines années.

Enfin, selon une étude commandée par la Confrérie, Promove et Montreux Vevey Tourisme, la Fête a généré 327 MCHF de retombées économiques pour la région.

Pour la Confrérie, le geste financier de la Ville serait une reconnaissance pour son patrimoine et ses traditions qui fondent l'histoire et les racines dans lesquelles la vie de Vevey et de la région s'inscrit. Le travail de la vigne a été célébré et est reconnu, de même

que la dimension culturelle du spectacle vivant qui a été produit. Il s'agit vraiment, comme ville berceau d'une tradition inscrite à l'UNESCO, d'afficher son soutien à son patrimoine qui forme sa richesse, sa particularité, et sa renommée.

## **Discussion de la commission :**

### **A. Cotisation des membres**

Plusieurs commissaires s'étonnent qu'il soit demandé un effort supplémentaire à la Ville, alors même que les Consœurs et Confrères ne paient aucune cotisation annuelle. Il serait attendu que la Confrérie trouve d'abord des moyens en son sein. L'introduction d'une cotisation, même modeste, permettrait parfaitement de couvrir le solde dû à la Ville.

L'Abbé-Président déclare que c'est bien l'intention du Conseil de la Confrérie de proposer à son Assemblée générale l'introduction de cotisations, mais celle-ci n'a pas encore pu se réunir en raison de l'épidémie de Covid-19. Il faut voir que jusqu'ici cela ne s'est pas révélé nécessaire, car la Confrérie disposait de moyens importants avec une fortune de 12 MCHF qui rendait un peu incongrue une telle décision.

### **B. Demande a posteriori**

Pourquoi ne pas avoir demandé une garantie de déficit préalablement à la Fête ?

Aujourd'hui, demander à la Ville de passer l'éponge n'est pas très correct. En cas de résultat positif, la Confrérie aurait conservé tous les bénéfices, et là on demande à la Ville d'effacer une partie de la perte. Il est loin le temps où l'organisation de la Fête affichait une fierté de ne pas recourir aux aides publiques.

L'Abbé-Président admet que la Confrérie a renoncé au modèle d'un partenariat public-privé qui aurait supposé une couverture de déficit de l'ordre de 13 MCHF pour garantir tous les aléas. Au vu de la fortune dont disposait la Confrérie à l'époque, de son avis, une telle demande n'aurait eu aucune chance devant le Conseil communal.

### **C. Mécénat et effet de levier**

Plusieurs commissaires s'interrogent sur les démarches entreprises par la Confrérie pour trouver des mécènes.

L'Abbé-Président informe que des démarches ont été lancées dès que la situation financière difficile s'est précisée. Cependant, la réaction des mécènes ou sponsors abordés a souvent été de dire qu'ils avaient fait leur part pour la présente Fête et n'allaient pas faire de geste supplémentaire, et maintenant encore moins du fait des pressions financières liées à la Covid-19. Ils se sont cependant montrés ouverts pour d'éventuelles contributions pour reconstituer un capital pour garantir l'organisation d'une prochaine édition. Mais ces mêmes mécènes s'interrogent sur la position des pouvoirs publics et

attendent aussi d'eux une geste moteur qui montre leur volonté de soutenir et pérenniser la sauvegarde d'un patrimoine. C'est exactement le sens du renoncement récemment accordé par le Canton 560 KCHF, soit au total un soutien de 1.9 MCHF de la part de l'Etat, qui va dans le sens d'amorcer la remontée de la pente.

La Municipalité, et certains commissaires, rappellent le mécanisme du levier souvent évoqué dans le cadre du budget communal lorsqu'il s'agit de défendre un soutien à un projet culturel ou à des événements. L'apport des pouvoirs publics est la base, sorte de caution régionale, nécessaire à la recherche de mécènes ou aides d'autres institutions publiques. Ils demandent d'appliquer la même logique par souci d'égalité.

Plusieurs commissaires ne peuvent pas suivre cette argumentation. Tout d'abord, on ne parle pas dans le présent cas de construire le futur, une prochaine Fête, mais bien de solder un échec du passé. Par ailleurs, il est facile pour un Canton qui a 4'000 MCHF de réserve d'accorder un geste de 1.9 MCHF. Ce n'est malheureusement pas la situation enviable de Vevey, et ce serait aussi oublier que la commune a déjà fait un geste important, à la mesure de ses moyens, de plus de 3 MCHF à travers la Convention signée. (Cf. point D.)

#### D. Efforts de la Ville déjà consentis

Le rapport de la Commission de gestion au Conseil communal fait état des impacts de la Fête sur l'administration de la Ville et la réalisation des accords contractuels présentés en commission. Ceux-ci ne sont pas répétés ici.

L'essentiel de la discussion a porté sur la définition des avantages déjà accordés par la Ville auxquels s'ajouteraient les 100 KCHF. Selon les termes de la Convention signée en 2018 avec la Fête, la Municipalité a renoncé, au nom du principe d'égalité de traitement avec les autres manifestations, à facturer l'occupation de la Place du Marché pour 1.8 MCHF et les heures prestées par le personnel communal évaluées à 1.3 MCHF. Dans le préavis (p.4), il est indiqué qu'une évaluation des heures prestées pour la Fête arrive à un total de 18'857 heures. Selon le document provisoire fourni par la Commission de gestion lors de la séance, cela représenterait un dépassement par rapport aux évaluations faites au moment d'établir la Convention d'une centaine de milliers de francs. Pour plus de détails, il faut se référer au rapport définitif de la Commission de gestion au Conseil.

La Municipalité tient à préciser que ce dépassement d'heures n'a pas nécessité d'engagement supplémentaire impliquant des coûts. Tout au plus, des mandats externes ont dû être octroyés par la Direction de l'urbanisme pour faire face au surcroît de travail lié aux autorisations pour les caveaux.

De l'avis des membres de la commission de gestion présents, on peut considérer que la Fête a été traitée comme les autres manifestations par la Ville, mais à sa dimension. Un soutien communal à hauteur d'environ 3% du budget d'une manifestation est dans la norme de ce qui est généralement octroyé.

Certains commissaires s'interrogent si la Fête est vraiment le bénéficiaire de toutes les heures décomptées, notamment en lien avec toutes les activités de la « Ville en fête ». La Municipalité détaille qu'intégrés dans le total 1'330h. ont été réalisées uniquement dans la gestion des autorisations pour les caveaux, et que 90h. ont été consacrées à l'animation de la Place de l'Hôtel de Ville gérée par la commune. Avec un taux horaire moyen de 90 CHF, cela représente 127 KCHF. De l'avis de ces commissaires, on ne peut pas attribuer à la Fête la responsabilité de ces heures prestées alors qu'elles étaient liées à des demandes émanant d'associations locales ou de commerces qui souhaitaient bénéficier de l'aubaine de la Fête.

A la demande d'un commissaire, l'Abbé-Président confirme qu'il y avait les caveaux de la Fête et les autres de la responsabilité de tiers. Sur ces derniers, quand bien même ils pouvaient être labelisés par la Confrérie, celle-ci ne percevait aucune redevance ou participation sur le chiffre d'affaires. La seule obligation pour ces lieux était de vendre le vin de la Fête.

La Municipalité répond à une question d'un commissaire sur le risque que des coûts indirects viennent encore, notamment du côté de VMCV. Renseignement pris auprès de l'entreprise, il a été confirmé que toutes les factures ont été réglées par la Fête. L'Association Sécurité Riviera doit encore prendre une décision sur ses prestations.

#### E. Texte de la Convention

La Convention est tripartite. La Confrérie est l'entité débitrice de la Ville. La Fondation de la Confrérie des Vignerons (ci-après la Fondation) est le bailleur des locaux utilisés par le Musée Historique et qui concède une réduction de loyer jusqu'à remboursement des montants dû à la Ville. La Confrérie et la Fondation doivent régler entre elles les modalités financières et comptable de ce mécanisme (art. C.5).

En cas de départ du Musée Historique des locaux utilisés, il conviendrait de trouver un nouvel accord avec la Confrérie, car la créance de la Ville resterait alors ouverte pour les montants restants. Tout comme la créance peut être soldée en tout temps par la Confrérie.

## **Discussion finale :**

### Position des soutiens à la proposition de la Municipalité :

La base de la relation entre la Fête et la Ville s'est voulu un principe d'équité de traitement avec d'autres événements. La Ville soutient d'autres événements par des prestations en nature, gratuité des heures prestées ou la mise-à-disposition d'espaces publics ou encore de matériel tel que tables ou poubelles, et accorde souvent en plus un soutien financier aux organisateurs. On ne voit pas que la Ville pour un tel événement, majeur pour la région, n'accorde pas aussi une aide proportionnée à la dimension de l'événement. Cette aide de 100 KCHF intervient une fois tous les 20 ans, cela revient à accorder 5'000fr. par année. La Confédération a investi pour faire reconnaître ce patrimoine auprès de l'UNESCO. Le Canton a accepté un soutien de près de 2 MCHF. Il serait incompréhensible que la ville hôte, berceau de l'événement et dont c'est le patrimoine direct, n'accepte pas d'apporter son aide pour la pérennisation de la tradition. Le montant auquel renoncerait la Ville est faible au regard du total des dépenses, de la notoriété générée pour la Ville et des retombées économiques pour la Riviera et le Canton.

Il faut enfin rappeler que la Fête n'a pas été que celle de la Confrérie. C'est aussi une belle fête pour toute une Ville, pour toute une région, qui a eu ses nuisances certes, mais qui a créé aussi un dynamisme local qui a bénéficié aux habitants, aux associations locales et à l'économie. Cela a été un moment d'enthousiasme lié à une création culturelle vivante et d'engouement social qui a contribué au vivre ensemble. Sachons reconnaître ces apports pour notre Ville issus des efforts de la Confrérie en soutenant la proposition élégante négociée par la Municipalité comme première brique (effet de levier) vers un retour à des jours meilleurs pour pérenniser le maintien d'une tradition ancrée dans notre patrimoine.

### Position des opposants à la proposition de la Municipalité :

La question n'est pas ici de contester l'apport de la Fête pour la région et son importance dans le patrimoine local, mais bien de considérer les responsabilités et les moyens à disposition.

La commune a aussi un problème financier actuellement, qui va s'aggraver avec la Covid-19, et donc demander aujourd'hui l'octroi des largesses supplémentaires et particulièrement mal venu. Ce n'est pas de la mesquinerie, mais on est dans une période où on parle de réduction de budget, d'excédent de charges dans les comptes et d'endettement. On doit refuser d'intégrer dans le budget des demandes d'association pour des soutiens. A un moment, on doit aussi considérer que la Ville, ou plutôt les citoyens, ont fait leur part dans cette Fête. Ils ont fait l'effort de tolérer les nuisances dans leur quotidien. Ils ont modifié leurs habitudes pendant 1 an. Ils ont mis à disposition les

ressources de la collectivité pour plus de 7 MCHF dont près de 3.7 millions n'ont pas été facturés. Un moment il faut aussi dire « stop ».

On peut aussi dire que le montant de 100 KCHF n'est pas grand-chose au regard du volume total et que la Confrérie devrait pouvoir absorber cet engagement par ses propres moyens, que cela soit par une augmentation de quelques francs de la cotisation prévue, des manifestations de soutien, du mécénat, à elle d'être créative.

Enfin, il est quand même cocasse qu'après avoir fait une fierté d'organiser un événement sans soutien des pouvoirs publics, on vienne après coup demander de passer l'éponge. On est dans une démarche pour régler le passé, et non pour pérenniser la tradition d'une Fête qui devra de toute façon se réinventer sous une forme ou une autre. Le patrimoine n'est donc pas menacé.

Il faut cependant reconnaître que le principe d'un échelonnement est élégant, tout en soulignant qu'il s'agit également d'une forme de soutien, puisque cela équivaut à un prêt sans intérêt à la Confrérie. Au travers d'un amendement, il est proposé de maintenir ce principe, mais en le faisant porter sur l'intégralité des sommes dues. Le paiement serait donc échelonné sur quelque 17 ans, soit 3 de plus que dans la proposition municipale.

Amendement :

- Supprimer le point 1 des conclusions,
- Modifier le point 2 comme suit : de charger la Municipalité d'établir, dans le cadre d'une convention tripartite avec la Confrérie et la Fondation, un nouveau contrat de bail pour la location des locaux du Musée Historique situé à la rue du Château à Vevey intégrant une diminution équivalente à 50% du loyer du Musée Historique jusqu'à l'extinction complète de la créance de la Confrérie des Vignerons.

La Confrérie n'a pas répondu à la question de savoir s'ils accepteraient un tel accord.

Cet amendement est **refusé** par 3 OUI, 8 NON et 1 abstention.



## **Conclusion :**

En conclusion, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, c'est par 8 OUI, 3 NON et 1 abstention que la commission vous invite à prendre les décisions suivantes :

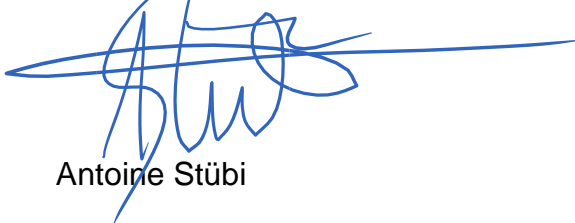
### **LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY**

- VU** le préavis n° 17/2020 du 8 juin 2020, concernant "Factures ouvertes de la Fête des Vignerons 2019 à l'égard de la Ville de Vevey",
- VU** le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

#### **d é c i d e**

1. de renoncer à une créance résiduelle de CHF 102'794.80 au bénéfice de la Confrérie des Vignerons;
2. de charger la Municipalité d'établir, dans le cadre d'une convention tripartite avec la Confrérie et la Fondation, un nouveau contrat de bail pour la location des locaux du Musée Historique situé à la rue du Château à Vevey pour un montant de CHF 34'704.— par année durant 14 ans, ces deux propositions étant liées;

Pour la Commission des finances



Antoine Stübi

Vevey, le 25 août 2020